

## SAISON 2024-2025

### ADHESION SANS LICENCE

#### « CARTE-CLUB »

Bienvenue pour cette nouvelle saison. Voici la procédure à suivre pour l'inscription.

#### Conditions particulières :

La « Carte-Club » Adhérent **sans licence** est destinée aux sympathisants Goyeurs qui ne participent pas ou très exceptionnellement aux randonnées.

Si vous prévoyez de participer régulièrement aux marches hebdomadaires, ou à un séjour de randonnées avec les Goyeurs, vous devez impérativement prendre la licence (*assurance RC + accidents corporels à 40 €*). Dans ce cas, demandez le formulaire « 1<sup>ère</sup> adhésion avec certificat médical obligatoire » à vos responsables randonnées.

#### Inscription

1°- **Découper et compléter attentivement le bulletin d'adhésion ci-dessous.**

2°- **Joindre le chèque d'adhésion à l'ordre « les Goyeurs de Retz ».**

3°- **Règlement Intérieur de l'Association :**

**Dater et signer le bulletin d'adhésion** après avoir pris connaissance du règlement intérieur des Goyeurs.

4°- **Remettre le tout** : bulletin d'adhésion et chèque à Constance RAPITEAU 5 rue de Nantes à Machecoul.

**Ne seront pris en compte que les dossiers complets** : bulletin d'adhésion et chèque.

Nous vous invitons à consulter les bulletins semestriels des randonnées proposées par l'association ainsi que notre site pour découvrir nos différentes activités.

Le Bureau des GOYEURS

✂.....  
**Bulletin d'adhésion à rendre avant le 16 octobre 2024 - 1 coupon par adhérent**

**Adhésion sans licence – « Carte-Club » --- Saison 2024 – 2025**

Nom ..... Prénom ..... Né(e) le .....

Adresse complète : .....

Tél. portable ..... Fixe : ..... email .....

**Cotisation les Goyeurs de Retz : 10 €**

**Je déclare avoir pris connaissance du Règlement Intérieur des Goyeurs et m'engage à le respecter.**

Le.....

Signature de l'adhérent :